



DÉCISION DU MAIRE N° 2026/90

Relative à la signature du devis n°2608 09 portant sur la fourniture et pose d'un coffret métallique avec serrures au parking de la Maison pour tous avec la société LUZ ELEC

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Belloy-en-France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03 du 21 mars 2026 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que la proposition de la société LUZ ELEC répond aux besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer le devis n°2608 09 portant sur la fourniture et pose d'un coffret métallique avec serrures au parking de la Maison pour tous avec la société LUZ ELEC pour un montant de 1 662,50 € HT soit 1 995,00 € TTC.

Article 2 : de dire que les crédits sont inscrits sur le budget de la Commune.

Article 3 : de charger Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait à Belloy-en-France, le 13 août 2026

